

Faim et Développement Équilibre⁽¹⁾

Faim et Développement, c'est 40 ans de partage avec ceux qui agissent.

Faim et Développement Équilibre⁽¹⁾ est un OPC ISR, solidaire et de partage qui permet d'investir de manière diversifiée.



⁽¹⁾Préambule

Faim et Développement Équilibre est un compartiment de la SICAV Choix Solidaire (labelisée ISR).

Faim et Développement Équilibre en bref...

- Un fonds "multi-actifs" zone Euro et OCDE
- Une logique de don : une fraction de la performance annuelle en euro est attribuée, sous forme de don, à l'organisme bénéficiaire choisi par le porteur
- Une logique de soutien : contribuer au financement des acteurs de l'économie solidaire (5 % maximum)
- Une logique d'influence : sélectionner les entreprises les plus performantes d'un point de vue Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG)

Une gestion engagée

Faim et Développement Équilibre vous permet de reverser une partie des revenus distribuables à l'association bénéficiaire de votre choix. En fonction de vos convictions, vous pouvez ainsi aider l'une des huit associations sélectionnées dans son action au quotidien. Le don permet de bénéficier d'avantages fiscaux, le traitement fiscal dépendant de la situation individuelle de chaque client et étant susceptible d'être modifié ultérieurement.

L'investissement dans des entreprises solidaires, quant à lui, donne du sens à votre épargne en aidant au financement de projets concrets. Le fonds détient ainsi 5 % maximum de titres d'entreprises solidaires non cotées à forte vocation sociale et/ou environnementale.

Le fonds intègre enfin, au-delà de l'analyse financière, une analyse des pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) des émetteurs cotés et des États. Cette gestion permet d'encourager les entreprises à progresser dans la prise en compte de ces enjeux et d'approfondir la connaissance des investissements pour une meilleure maîtrise des risques.

Une gestion dynamique et responsable

Faim et Développement Équilibre est géré de manière active : 55 % au moins du portefeuille est investi en obligations dans une optique de prudence et est dynamisé par des actions (maximum 35 %). Les placements obligataires prennent la forme d'OPCVM investis en obligations, titres de créances négociables instruments du marché monétaire, libellés en euros, émis par des entreprises privées ou un État souverain de la zone Euro, sélectionnés selon le processus PRISME.

Donner du sens à son placement en aidant au financement d'entreprises solidaires qui agissent au quotidien.

Miguel RODRIGUES

Gérant multi-actifs depuis 2008



* L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section « Principaux risques » du Prospectus. Produit destiné à des clients prêts à accepter un risque de perte en capital et ne nécessitant pas une connaissance approfondie des marchés financiers. Cf. verso.

Fonds ISR selon la méthodologie Ecofi, ce fonds ne dispose pas du label ISR d'Etat. Les références à un label ou une récompense ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

Processus d'investissement

01 Sélection de l'univers d'investissement

Univers initial : valeurs européennes (actions et obligations).

Processus PRISME :

- Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG (Moody's ESG Solutions) et selon la note PRISME ;
- Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, jeux, charbon, énergies fossiles non conventionnelles, gaz & pétrole, pesticides, huile de palme) et des paradis fiscaux ;
- Gestion des sociétés controversées.

02 Notation des valeurs

Critères de notation

- **Analyse financière** pour les émetteurs cotés qui privilégie des critères de long terme : recherche, transparence des comptes, qualité et fiabilité du management...
- **Analyse des émetteurs solidaires** : secteur d'activité et concurrence ; organisation et management ; situation financière ; utilité sociale et environnementale.

03 Construction du portefeuille

Elle dépend :

- de notre processus d'allocation d'actifs qui caractérise le régime économique et détecte les thèmes d'investissement ;
- de la note fondamentale et de la note PRISME ;
- de l'appréciation du risque valeur et du risque marché/secteur.



Agir

En 40 ans, les trois compartiments de Faim et Développement ont permis de collecter près de 27 millions d'euros de dons, au bénéfice notamment de la SIDF, filiale du CCFD-Terre Solidaire. Cette association propose un appui financier et technique à des structures financières de proximité offrant des services financiers aux populations exclues des circuits bancaires traditionnels.



Focus intensité carbone

L'intensité carbone (calculée avec les émissions scope 1, 2, 3) est intégrée dans notre processus PRISME. L'intensité carbone de nos fonds ISR doit être systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG¹.

¹Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul, se reporter au Code de Transparence disponible sur notre site internet www.ecofi.fr.

Avantages

- Le 1^{er} fonds de partage en France, créé en 1983
- Un fonds triplement engagé : de partage, ISR et solidaire
- Le Groupe Crédit Coopératif, pionnier & leader de l'épargne solidaire

Inconvénients et risques

- Risque de gestion discrétionnaire
- Risques actions, taux, durabilité
- Risques de perte en capital, de change
- Risque lié aux investissements solidaires, liquidité, contrepartie

Bénéficiaires du partage : AGIR abcd, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), La Cimade, Comité Français de Solidarité Internationale (CFSI), Communauté du Chemin Neuf, Frères des hommes, Terre des Hommes

Caractéristiques

Code ISIN : FR0007048327

Forme juridique : FIA de droit français

Classification SFDR : Article 8. Ce fonds promeut des critères ESG mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

Classification AMF : FIA de droit français

Dépositaire/Conservateur : Caceis Bank France

Valorisateur : Caceis Fund Administration

Société de gestion : Ecofi

Date de création : 8 novembre 1983

Devise de valorisation : Euro

Zone géographique : Zone Euro et/ou OCDE

Indice de référence : 65 % Euro

Aggregate 1-3 ans TR + 25 % FCI EMU 50
(dividendes réinvestis) + 10 % €STR

Conditions de souscriptions/rachats : Chaque mercredi (J) avant 17h00 à cours inconnu - Règlement J+1

Valeur initiale de la part : 152,45 €

Frais de gestion : 0,50 % TTC maximum de l'actif net

Frais de gestion indirects : 1,0196 % TTC maximum de l'actif net

Commissions de souscriptions/rachat : Néant

Contact : +33(1) 44 88 39 00 - contact@ecofi.fr

Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.

Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 12 boulevard de Pesaro CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex ou sur notre site internet www.ecofi.fr. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Cet OPC n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.

**GROUPE
CRÉDIT COOPÉRATIF**

